



Conseil d'administration

BUDGET 2011

CT/CA-040/2010FR

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION

A. – INTRODUCTION GÉNÉRALE

B. – PRIX

C. – RECETTES

D. – DÉPENSES

E. – ACTIVITÉS

II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

III. ÉTAT DES RECETTES 2011

IV. ÉTAT DES DÉPENSES 2011

ANNEXE 1 TABLEAU DES EFFECTIFS

I. INTRODUCTION

A. Introduction générale

Le budget pour l'exercice 2011 comprend:

- A. la description des prix du Centre pour l'année 2011, conformément à la nouvelle structure tarifaire adoptée par le conseil d'administration du Centre en octobre 2009 (décision CT/CA-048/2009);
- B. les recettes du Centre prévues à l'article 10, paragraphe 2, du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n°1645/2003 du Conseil, comprenant les paiements effectués par les organes pour lesquels le Centre opère, et par les institutions et organes avec lesquels une collaboration a été convenue, en rémunération des prestations fournies, y inclus des activités à caractère interinstitutionnel, ainsi qu'une subvention communautaire;
- C. les dépenses du Centre, ventilées par titre;
- D. la ventilation des dépenses du Centre par activité. Cette partie illustre le lien entre le programme de travail 2011; il identifie les ressources allouées à chaque activité afin d'atteindre les objectifs stratégiques du Centre, et la structure budgétaire conventionnelle.

Tous les montants figurant dans ce document budgétaire sont exprimés en euros.

B. Prix

En 2009, le Centre a proposé des prix provisoires pour l'année 2011, sur la base desquels les clients ont présenté leurs prévisions. En juillet 2010, le Centre s'est livré à un exercice d'estimation semestrielle de ses dépenses opérationnelles, conformément au principe fondamental d'équilibre entre les coûts et les prix (décision du conseil d'administration CT/CA-048/2009); le Centre a été en mesure de proposer des prix modifiés à ses clients.

Par rapport à l'estimation de l'avant-projet de budget (APB) 2011, le Centre a réduit le prix des traductions et des marques de respectivement 4,1 % et 25,6 %. Les prix relatifs aux révisions, aux travaux terminologiques et aux listes de termes sont demeurés inchangés, tandis que le prix des modifications a fait l'objet d'une augmentation de 23,7 % afin de mieux correspondre aux coûts. Le nouveau produit «contrôle rédactionnel» (*Editing*) fait désormais l'objet d'une tarification séparée. Conformément aux propositions du groupe de travail technique, et sur approbation du conseil d'administration (mars 2010), des suppléments sont appliqués pour les documents présentant certaines caractéristiques, à savoir: complexité du format, confidentialité et traduction de/vers des langues non communautaires.

Le tableau ci-après présente les prix applicables en 2011:

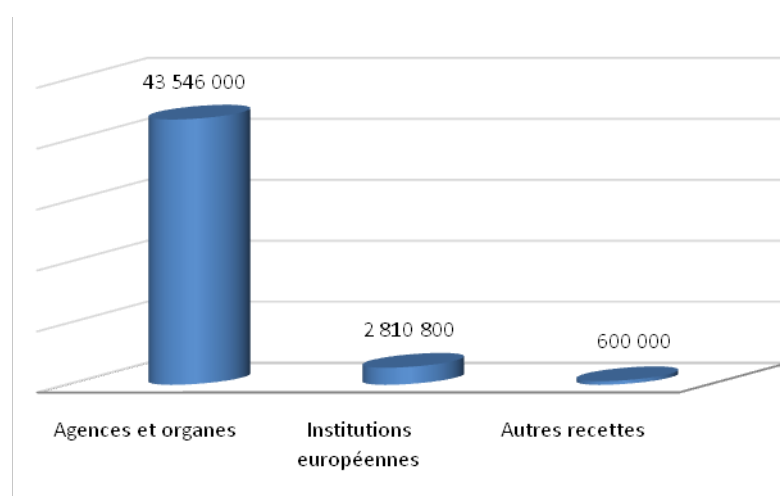
Produits	Prix de l'APB 2011 (EUR)	Documents normaux (EUR)	Documents programmés (EUR)	Documents urgents (EUR)
Traduction (prix par page)	97,00	93,00		
Modification (prix par page)	145,50	180,00		
Révision (prix par page)	48,50	48,50	- 25%	+ 25%
Contrôle rédactionnel (<i>Editing</i>) (prix par page)		60,00		
Marques et dessins ou modèles (prix par page)	43,00	32,00 EUR (600 000 pages minimum)		
Autres services (standardisation, terminologie, etc.)	900	900 EUR par homme/jour		
Liste de termes	5,00	5,00 EUR par terme		

Suppléments:

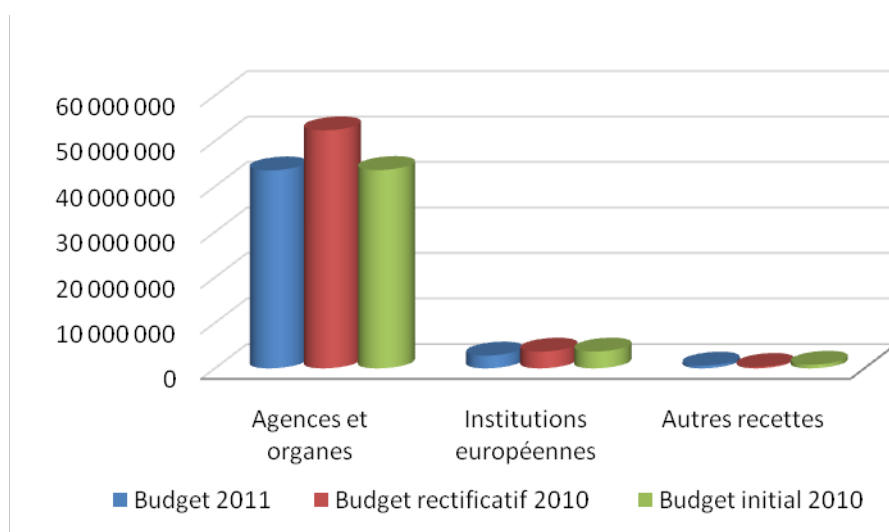
Type de document	EUR
Format complexe (supplément par page)	5,00
Document confidentiel (supplément par page)	5,00
Langue non communautaire (supplément par page)	4,00

C. Recettes

Sur la base de la nouvelle tarification présentée ci-dessus, les recettes prévues pour l'exercice 2011 s'élèvent à un montant de 46 956 800 EUR, répartis comme suit:



Le graphique ci-dessous présente les recettes prévues pour 2011 par rapport au budget initial 2010 et au budget rectificatif 2010, à savoir:

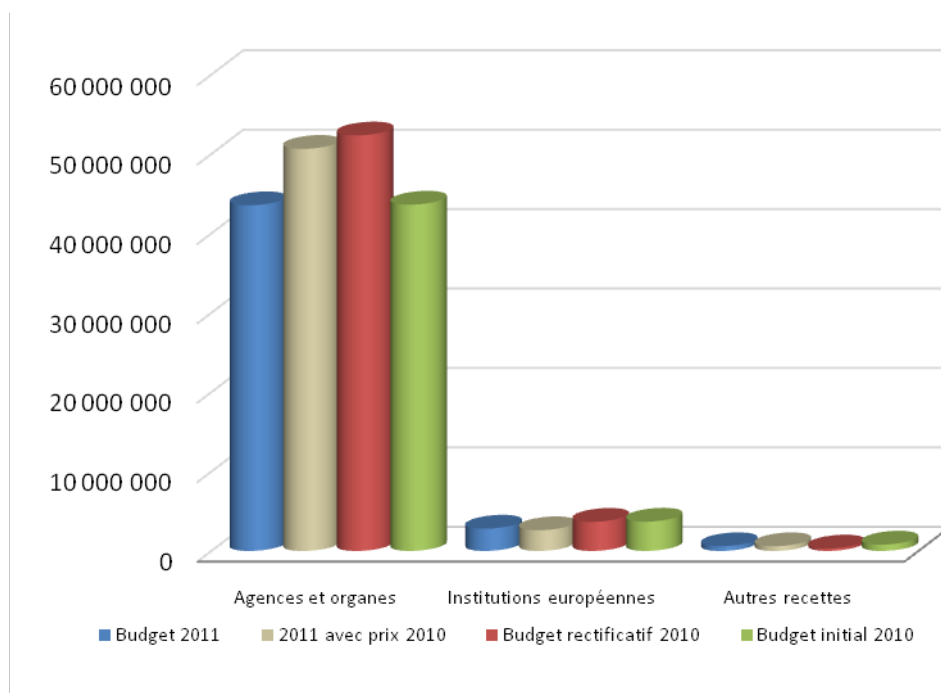


Comme on peut le constater, le montant des recettes pour 2011 est pratiquement le même que celui prévu initialement pour 2010, mais il est de 26 % inférieur au budget rectificatif total pour 2010 (et quasiment 17 % inférieur au budget rectificatif, à l'exclusion des excédents des années précédentes et des sommes restituées)¹. L'écart de 26 % est dû essentiellement, d'une part, aux effets de la nouvelle politique tarifaire, qui prévoit notamment une réduction considérable du prix de traduction des marques, et, d'autre part, à une diminution du volume des marques (une baisse d'environ 82 000 pages dans le budget 2011 par rapport au budget rectificatif 2010).

Le graphique ci-après illustre clairement l'impact de la nouvelle tarification sur les recettes du Centre. Sur la base des volumes prévus pour 2011, les recettes figurant dans l'APB 2011 (calculées à partir de la «tarification provisoire») sont comparées à celles du budget 2011 (calculées sur la base des nouveaux prix). Visiblement, comparé à l'APB 2011, les recettes prévues sont inférieures de 5 %, du fait, principalement, de la révision des prix.

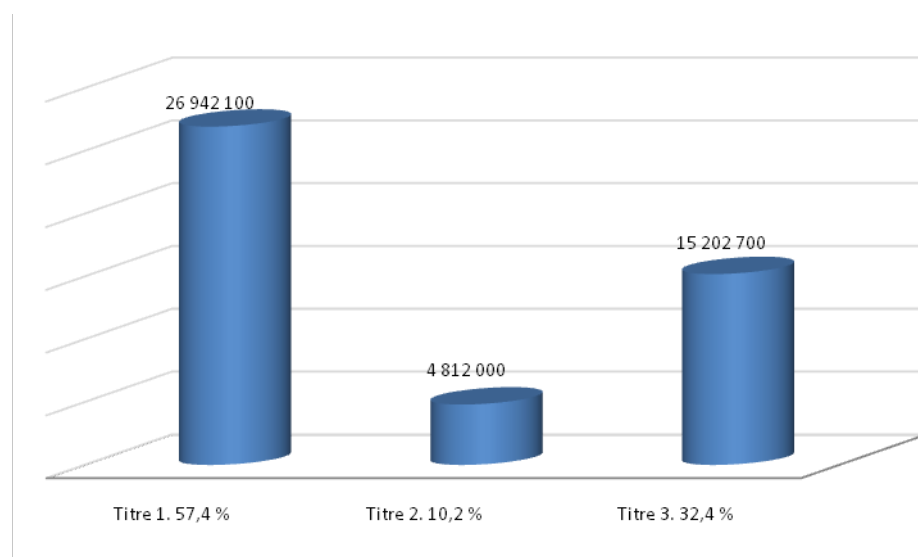
¹ Il convient de noter que, chaque année, une fluctuation des recettes se produit du fait d'imprécisions dans les prévisions. Celle-ci explique en partie l'excédent du Centre.

Comme l'illustre le graphique ci-dessous, cette réduction des prix devrait permettre d'exécuter un budget équilibré et d'éviter un excédent budgétaire pour l'année 2011.

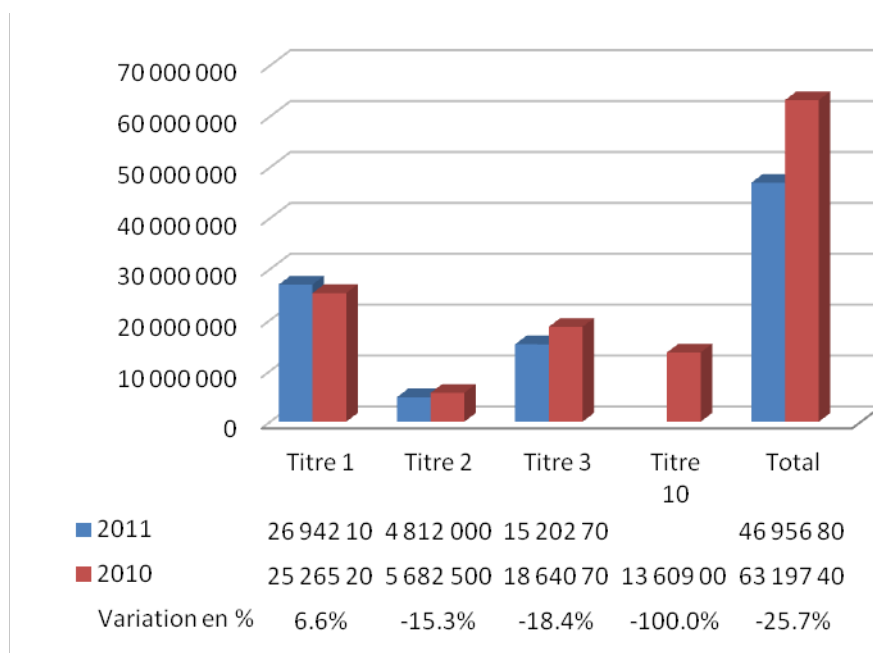


D. Dépenses

Les dépenses sont ventilées comme suit, la part de chaque titre dans le budget étant indiquée en pourcentage.



Les dépenses ont été analysées et modifiées en conséquence; elles tiennent compte des ambitions du Centre qui entend améliorer la rentabilité, et de la réduction des recettes. La réduction des dépenses aux titres 2 et 3 est importante comparativement au budget rectificatif 2010, et l'augmentation du titre 1 a été limitée au minimum. La composition des dépenses par titre et la modification du budget par rapport au budget rectificatif 2010 sont illustrées ci-dessous. Aucun crédit n'est prévu au titre 10 du budget 2011.



S'agissant du **titre 1, Personnel**, le tableau des effectifs est maintenu à 225 postes. Toutefois, le Centre a poursuivi les travaux entamés dans le cadre du budget rectificatif 2010 et a examiné les postes autorisés dans le tableau en ce qui concerne les grades afin d'adapter le budget à leur occupation actuelle. Cet examen a eu pour effet une tendance à la baisse sur les dépenses de personnel et aura également un effet au cours des années à venir.

Parallèlement, le Centre versera la contribution patronale au régime de pension communautaire pour 2011. Les crédits alloués se traduisent par une augmentation du budget pour le titre 1. Auparavant, les budgets initiaux prévoyaient des crédits provisionnels sous le titre 10 destinés aux cotisations relatives à l'année en cours.

Au total, les dépenses du titre 1 sont en hausse par rapport au budget rectificatif 2010 et à l'APB 2011. Le Centre a recruté du personnel au cours de l'année 2010 et les recrutements se poursuivront en 2011, conformément au tableau des effectifs. Cette évolution, associée à des ajustements de salaire et à des coûts sociaux plus élevés, induit des dépenses accrues en 2011 par rapport à 2010. Dans l'APB 2011, les contributions au régime de pension figuraient encore au titre 10. Ce mouvement explique l'augmentation globale du titre 1.

S'agissant du **titre 2, Immeubles, matériels et dépenses diverses de fonctionnement**, le Centre a réduit ses dépenses de 15 % par rapport au budget rectificatif 2010, et de 11 % par rapport à l'APB 2011. Les efforts destinés à diminuer les coûts ont été consentis dans tous les domaines sous le titre 2. Des dépenses informatiques, soit environ la moitié des dépenses du titre 2, ont fait l'objet d'un examen approfondi en vue de réduire les coûts et le budget a effectivement été réduit de 15 % par rapport au budget rectificatif 2010, et de 18 % par rapport à l'APB 2011. Toutefois, le projet le plus important, à savoir l'implémentation du logiciel destiné aux activités de base du Centre, suivra son cours en 2011. Ce projet permettra l'intégration de toutes les fonctionnalités nécessaires au déroulement sans heurts des services de traduction.

S'agissant du **titre 3, Dépenses opérationnelles**, les dépenses sont inférieures de 18,5 % à l'APB 2011, mais globalement identiques à celles du budget rectificatif 2010. Le niveau prévu de marques à traduire est inférieur à celui prévu dans le budget rectificatif 2010, du fait de l'augmentation exceptionnelle introduite dans celui-ci.

S'agissant du **titre 10, Provisions**, le budget 2011 ne prévoit pas de crédits. La contribution au régime de pension communautaire pour 2011, à hauteur de 3,45 millions d'EUR, est comprise dans le titre 1, et il n'est pas nécessaire d'augmenter le fonds de préfinancement, celui-ci étant suffisamment important à la suite de l'augmentation du budget rectificatif 2010.

E. Activités du Centre

Comparativement aux données de l'APB 2011 et du projet de programme de travail pour 2011, le calcul des coûts par activité a été révisé dans ce budget. Le calcul des coûts de personnel par activité a été ajusté de manière à tenir compte de la répartition différente des types de postes et de grades en fonction des activités, et, dès lors, de la variation des coûts par employé. Le fait d'inclure des informations sur les coûts salariaux dans ce calcul permet donc de brosser un tableau plus juste de la répartition des coûts au Centre, une partie plus importante des ressources étant réservée à l'activité de base, à savoir la traduction.

	% de ressources humaines (personnel)	% de ressources financières	Ressources financières
Activité de base: traduction	62,2 %	75,1 %	35 285 242
Activités de soutien	28,3 %	14,8 %	6 960 659
Activités externes (actions de promotion)	1,9 %	3,1 %	1 441 025
Activités de gestion et de contrôle	7,6 %	7,0 %	3 269 874
Total	100 %	100 %	46 956 800

Activité 1: TRADUCTION

L'activité de base du Centre consiste en la prestation de services linguistiques: il s'agit essentiellement de traductions, de modifications, de travaux de mise en page et de révisions de documents, auxquels s'ajoutent les marques, dessins et modèles communautaires, conformément à des critères convenus en matière de qualité et de délais de livraison (priorité n° 1 de la stratégie du Centre).

Cette activité emploie 62,2 % des ressources humaines du Centre et consomme 75,1 % de son budget total, soit l'intégralité des crédits du chapitre 30 et la part des crédits des titres 1 et 2 calculée au prorata des ressources humaines utilisées pour cette activité. Le détail figure dans le programme de travail 2011 du Centre.

Le volume total prévu pour 2011 est de 836 039 pages, en diminution de 6,8 % par rapport au budget rectificatif 2010. Compte tenu de la réduction considérable du prix des marques introduite dans ce budget, les recettes prévues s'annoncent nettement inférieures, en baisse de 17,5 %.

	2011	Budget rectificatif 2010	% 2010-2011
Nombre total de pages prévues	836 039	896 597	-6.8 %
Total des versements effectués au titre de travaux de traduction, terminologie et liste de termes	45 632 400	55 314 464	-17.5 %

L'estimation du volume d'activité de traduction, en nombre de pages, est la suivante:

Agence européenne pour l'environnement (AEE)	4 301
Fondation européenne pour la formation (ETF)	2 590
Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT)	7 005
Agence européenne des médicaments (EMA)	39 129
Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)	7 813
Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI)	34 560
OHMI "linguistic editing"	17 650
OHMI Marques	520 415
Office communautaire des variétés végétales (OCVV)	1 290
Office européen de police (Europol)	15 089
Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (EUROFOUND)	6 989
Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP)	1 240
Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	14 500
Agence européenne pour la reconstruction (ERA)	p.m.
Banque européenne d'investissement (BEI)	p.m.
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)	7 097
Unité européenne de coopération judiciaire (EUROJUST)	54
Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM)	2 198
Agence européenne de la sécurité aérienne (EASA)	31 673
Agence ferroviaire européenne (AFE)	4 839
Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA)	1 075
Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	7 008
Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (FRONTEX)	3 500
Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA)	8 882
Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation (EACI)	400
Collège européen de police (CEPOL)	1 183
Agence exécutive pour la santé et les consommateurs (EAHC)	1 398
Autorité européenne de surveillance GNSS (GSA)	220
Agence européenne de défense (AED)	54
Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	45 997
Agence communautaire de contrôle des pêches (ACCP)	1 613
Fusion à des fins énergétiques (F4E)	538
Centre satellitaire de l'Union européenne (CSUE)	p.m.
Agence exécutive du réseau transeuropéen de transport (TEN-T EA)	423
Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)	945
Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (ERC)	488
Agence exécutive pour la recherche (REA)	297
Entreprise commune «Clean Sky» (CSJU)	p.m.
Entreprise commune SESAR (SJU)	376
Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	4 774
Contrôleur européen de la protection des données (EDPS)	14 600
Entreprise commune pour la mise en œuvre d'une initiative technologique conjointe sur les systèmes informatiques embarqués (ARTEMIS)	p.m.
Entreprise commune pour l'initiative en matière de médicaments innovants (IMIJU)	p.m.
Entreprise commune Piles à combustible et Hydrogène (PCH) [NOUVEAU CLIENT]	p.m.
Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) [NOUVEAU CLIENT]	p.m.

Commission européenne – DG Emploi	13 978
Parlement européen	p.m.
Conseil de l'Union européenne	3 736
Cour des comptes européenne	640
Comité des régions de l'Union européenne	p.m.
Comité économique et social européen	p.m.
Cour de justice de l'Union européenne	p.m.
Contribution aux programmes communautaires	p.m.
Banque centrale européenne	644
Médiateur européen	4 839
Total pages	836 039

Activité 2: SOUTIEN ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

Le Centre opérant en tant qu'organisme communautaire autonome, il doit mettre en œuvre des fonctions de soutien administratif et technique pour les ressources humaines, la passation des marchés, une comptabilité précise et fiable, l'infrastructure et la logistique, et en particulier l'assistance requise aux activités principales de fonctionnement.

L'activité de soutien administratif et technique du Centre emploie 28,3 % des ressources humaines du Centre et consomme 14,8 % de son budget total, soit la part des crédits des titres 1 et 2 calculée au prorata des ressources humaines utilisées pour cette activité. Le détail figure dans le programme de travail 2011 du Centre.

Activité 3: ACTIVITÉS EXTERNES (ACTIONS DE PROMOTION)

Ces activités ont pour objet d'apporter un soutien au Centre et à son processus de traduction, essentiellement par une communication avec les clients et autres parties prenantes du Centre. Elles sont également corrélées avec la deuxième mission du Centre: contribuer à la rationalisation des ressources et à l'harmonisation des procédures dans le domaine de la traduction communautaire par le biais de la coopération interinstitutionnelle.

Cette activité emploie 1,9% des ressources humaines du Centre et consomme 3,1 % de son budget total, soit l'intégralité des crédits du chapitre 31 et la part des crédits des titres 1 et 2 calculée au prorata des ressources humaines utilisées pour cette activité. Le détail figure dans le programme de travail 2011 du Centre.

Activité 4: ENCADREMENT ET SUPERVISION

L'encadrement du Centre est tenu de faire respecter le statut du personnel et le règlement financier applicables aux organes et institutions de l'UE, et d'assurer la fiabilité, la légalité et la régularité de ses opérations, l'efficacité de ses normes de contrôle interne ainsi que le respect de son système de gestion globale de la qualité.

Cette activité emploie 7,6% des ressources humaines du Centre et consomme 7,0 % de son budget total, soit la part des crédits des titres 1 et 2 calculée au prorata des ressources humaines utilisées pour cette activité. Le détail figure dans le programme de travail 2011 du Centre.

II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

Titre	Intitulé	Exercice budgétaire 2011	Budget rectificatif 1/2010 Exercice 2010	Exécution exercice 2009
	RECETTES			
1	VERSEMENTS DES ORGANISMES ET ORGANES	43 546 000	52 340 164	41 869 625
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	p.m.	0
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	2 810 800	3 675 300	2 531 450
4	AUTRES RECETTES	600 000	312 000	617 690
5	EXCÉDENT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	p.m.	24 041 195	26 735 838
6	REMBOURSEMENTS	p.m.	-17 171 255	- 10 280 638
	TOTAL	46 956 800	63 197 404	61 473 965
	DÉPENSES			
1	PERSONNEL	26 942 100	25 265 200	18 216 322
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	4 812 000	5 682 500	5 261 467
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	15 202 700	18 640 700	12 909 722
10	PROVISIONS	p.m.	13 609 004	1 196 465
	TOTAL	46 956 800	63 197 404	37 583 976

III. ÉTAT DES RECETTES 2011

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Exercice budgétaire 2011	Budget rectificatif 1/2010 Exercice 2010	Exécution exercice 2009
1	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES			
1 0	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES			
1 0 0	Versements des agences, offices, institutions et organes			
1 0 0 0	Agence européenne pour l'environnement (EEA)	400 000	400 000	477 997
1 0 0 1	Fondation européenne pour la formation (ETF)	259 500	265 000	439 917
1 0 0 2	Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA)	756 400	709 400	831 523
1 0 0 3	Agence européenne des médicaments (EMA)	3 485 900	2 827 300	2 740 945
1 0 0 4	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)	726 600	939 612	497 580
1 0 0 5	Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI)	5 628 600	5 312 166	2 028 986
1 0 0 6	OHMI Marques	16 653 300	29 050 246	24 570 865
1 0 0 7	Office communautaire des variétés végétales (CPVO)	120 000	83 300	63 368
1 0 0 8	Office européen de police (Europol)	1 403 300	1 047 200	1 683 257
1 0 0 9	Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (EUROFOUND)	650 000	810 700	720 301
	<i>Total de l'article 1 0 0</i>	30 083 600	41 444 924	34 054 738
1 0 1				
1 0 1 0	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP)	115 300	110 000	235 112
1 0 1 2	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	1 348 500	550 000	957 047
1 0 1 3	Agence européenne pour la reconstruction (EAR)	p.m.	p.m.	p.m.
1 0 1 4	Banque européenne d'investissement (BEI)	p.m.	p.m.	19 019
1 0 1 5	Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)	660 000	500 000	689 764
1 0 1 6	Unité européenne de coopération judiciaire (EUROJUST)	5 000	4 000	20 591
1 0 1 7	Agence européenne pour la sécurité maritime (EMSA)	204 400	225 600	338 150
1 0 1 8	Agence européenne de la sécurité aérienne (EASA)	2 200 000	1 147 100	374 128
1 0 1 9	Agence ferroviaire européenne (ERA)	450 000	700 000	656 030
	<i>Total de l'article 1 0 1</i>	4 983 200	3 236 700	3 289 841
1 0 2				

III. ÉTAT DES RECETTES 2011

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
1	
10	
100	Article 10, paragraphe 2, point b), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
1000	
1001	
1002	
1003	
1004	
1005	
1006	
1007	
1008	
1009	
101	
1010	
1012	
1013	
1014	
1015	
1016	
1017	
1018	
1019	
102	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Exercice budgétaire 2011	Budget rectificatif 1/2010 Exercice 2010	Exécution exercice 2009
1 0 2 0	Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA)	100 000	p.m.	236 831
1 0 2 1	Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	663 700	820 800	430 898
1 0 2 2	Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (FRONTEX)	251 100	350 000	97 293
1 0 2 3	Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA)	989 500	909 700	1 340 534
1 0 2 4	Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation (EACI)	37 200	28 500	30 515
1 0 2 5	Collège européen de police (CEPOL)	110 000	102 000	67 448
1 0 2 6	Agence exécutive pour la santé et les consommateurs (AESC)	130 000	105 000	134 449
1 0 2 7	Autorité européenne de surveillance GNSS (GSA)	20 500	12 400	1 870
1 0 2 8	Agence européenne de défense (EDA)	5 000	4 800	9 988
1 0 2 9	Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	4 277 700	3 921 040	1 992 215
	<i>Total de l'article 1 0 2</i>	6 584 700	6 254 240	4 342 040
1 0 3				
1 0 3 0	Agence communautaire de contrôle des pêches (CFCA)	150 000	50 000	42 734
1 0 3 1	Fusion à des fins énergétiques (F4E)	50 000	40 000	23 864
1 0 3 2	Centre satellitaire de l'Union européenne (EUSC)	p.m.	p.m.	p.m.
1 0 3 3	Agence exécutive du réseau transeuropéen de transport (TEN-T EA)	34 200	52 800	19 083
1 0 3 4	Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)	87 900	98 900	81 303
1 0 3 5	Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (ERC)	44 700	56 500	8 670
1 0 3 6	Agence exécutive pour la recherche (REA)	21 000	1 500	2 678
1 0 3 7	Entreprise commune «Clean Sky» (CSJU)	p.m.	15 600	p.m.
1 0 3 8	Entreprise commune SESAR (SJU)	35 000	250 000	4 675
1 0 3 9	Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	444 000	23 800	p.m.
	<i>Total de l'article 1 0 3</i>	866 800	589 100	183 005
1 0 4				
1 0 4 0	Contrôleur européen de la protection des données (EDPS)	1 027 700	815 200	
1 0 4 1	Entreprise commune pour la mise en œuvre d'une initiative technologique conjointe sur les systèmes informatiques embarqués (ARTEMIS)	p.m.	p.m.	

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
1020	
1021	
1022	
1023	
1024	
1025	
1026	
1027	
1028	
1029	
103	
1030	
1031	
1032	
1033	
1034	
1035	
1036	
1037	
1038	
1039	
1040	
1041	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Exercice budgétaire 2011	Budget rectificatif 1/2010 Exercice 2010	Exécution exercice 2009
1 0 4 2	Entreprise commune pour l'initiative en matière de médicaments innovants (IMIJU)	p.m.	p.m.	
1 0 4 3	Entreprise commune Piles à combustible et Hydrogène (FCD JU)	p.m.		
1 0 4 4	Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO)	p.m.		
	<i>Total de l'article 1 0 3</i>	1 027 700	815 200	p.m.
	TOTAL DU CHAPITRE 1 0	43 546 000	52 340 164	41 869 625
	Total du titre 1	43 546 000	52 340 164	41 869 625
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION			
2 0	SUBVENTION DE LA COMMISSION			
2 0 0	Subvention de la Commission			
2 0 0 0	Subvention de la Commission	p.m.	p.m.	p.m.
	<i>Total de l'article 2 0 0</i>	p.m.	p.m.	p.m.
	TOTAL DU CHAPITRE 2 0	p.m.	p.m.	p.m.
	Total du titre 2	p.m.	p.m.	p.m.
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE			
3 0	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE			
3 0 0	Coopération interinstitutionnelle			
3 0 0 0	Commission européenne – DG Emploi	1 300 000	2 400 000	1 224 601
3 0 0 1	Participation au comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI)	p.m.	p.m.	p.m.
3 0 0 2	Gestion des projets interinstitutionnels	724 400	701 000	599 558
3 0 0 3	Parlement européen	p.m.	p.m.	p.m.
3 0 0 4	Conseil de l'Union européenne	202 100	120 400	120 052
3 0 0 5	Cour des comptes européenne	74 400	49 900	136 582
3 0 0 6	Comité des régions de l'Union européenne	p.m.	p.m.	p.m.
3 0 0 7	Comité économique et social européen	p.m.	p.m.	p.m.
3 0 0 8	Cour de justice de l'Union européenne	p.m.	p.m.	30 111
3 0 0 9	Contribution aux programmes communautaires	p.m.	p.m.	p.m.
	<i>Total de l'article 3 0 0</i>	2 300 900	3 271 300	2 110 904
3 0 1				

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
1 0 4 2	
2	
2 0	
2 0 0	Article 10, paragraphe 2, point c), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
2 0 0 0	
3	
3 0	
3 0 0	Article 10, paragraphe 2, point b), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
3 0 0 0	
3 0 0 1	
3 0 0 2	
3 0 0 3	
3 0 0 4	
3 0 0 5	
3 0 0 6	
3 0 0 7	
3 0 0 8	
3 0 0 9	Recettes provenant de la participation du Centre de traduction aux programmes communautaires.
3 0 1	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Exercice budgétaire 2011	Budget rectificatif 1/2010 Exercice 2010	Exécution exercice 2009
3 0 1 0	Banque centrale européenne	59 900	34 800	23 322
3 0 1 1	Médiateur européen	450 000	369 200	397 224
	<i>Total de l'article 3 0 1</i>	509 900	404 000	420 546
	TOTAL DU CHAPITRE 3 0	2 810 800	3 675 300	2 531 450
	Total du titre 3	2 810 800	3 675 300	2 531 450
4	AUTRES RECETTES			
4 0	AUTRES RECETTES			
4 0 0	Intérêts bancaires			
4 0 0 0	Intérêts bancaires	600 000	312 000	617 690
	<i>Total de l'article 4 0 0</i>	600 000	312 000	617 690
4 0 1	Remboursements divers			
4 0 1 0	Remboursements divers	p.m.	p.m.	
	<i>Total de l'article 4 0 1</i>	p.m.	p.m.	p.m.
	TOTAL DU CHAPITRE 4 0	600 000	312 000	617 690
	Total du titre 4	600 000	312 000	617 690
5	EXCÉDENT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT			
5 0	EXCÉDENT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT			
5 0 0	Excédent de l'exercice précédent			
5 0 0 0	Excédent de l'exercice précédent	p.m.	24 041 195	26 735 838
	<i>Total de l'article 5 0 0</i>	p.m.	24 041 195	26 735 838
	TOTAL DU CHAPITRE 5 0	p.m.	24 041 195	26 735 838
	Total du titre 5	p.m.	24 041 195	26 735 838
6	REMBOURSEMENTS			
6 0	REMBOURSEMENTS AUX CLIENTS			
6 0 0	Remboursements aux clients			
6 0 0 0	Remboursements aux clients	p.m.	-6 121 255	-10 280 638
	<i>Total de l'article 6 0 0</i>	p.m.	-6 121 255	-10 280 638
	TOTAL DU CHAPITRE 6 0	p.m.	-6 121 255	-10 280 638

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
3 0 1 0	
3 0 1 1	
4	
4 0	
4 0 0	Sont inscrits à cet article les intérêts que le Centre recevra sur ses comptes en banque.
4 0 0 0	
4 0 1	Cet article concerne les remboursements divers (communications téléphoniques privées, etc.).
4 0 1 0	
5	
5 0	
5 0 0	
5 0 0 0	Excédent de l'exercice précédent. Article 16 du règlement financier du Centre du 22 décembre 2003.
6	
6 0	
6 0 0	
6 0 0 0	Remboursement du solde du résultat de l'exercice précédent.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Exercice budgétaire 2011	Budget rectificatif 1/2010 Exercice 2010	Exécution exercice 2009
6 1	REBOURSEMENTS EXTRAORDINAIRES			
6 1 0	Remboursements extraordinaires			
6 1 0 0	Remboursements à la Commission liés à la contribution patronale au régime des pensions communautaires 2005-2009	p.m.	-11 050 000	
	<i>Total de l'article 6 1 0</i>	p.m.	-11 050 000	p.m.
	TOTAL DU CHAPITRE 6 1	p.m.	-11 050 000	p.m.
	Total du titre 6	p.m.	-17 171 255	-10 280 638
	TOTAL GÉNÉRAL	46 956 800	63 197 404	61 473 965

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
6 1	
6 1 0	
6 1 0 0	Remboursements extraordinaires à la Commission destinés à couvrir la contribution patronale au régime des pensions communautaire pour les exercices précédents.

IV. ÉTAT DES DÉPENSES 2011

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Exercice budgétaire 2011	Budget rectificatif 1/2010 exercice 2010	Exécution exercice 2009
1	PERSONNEL			
11	PERSONNEL EN ACTIVITÉ			
110	Personnel en activité			
1100	Traitements de base	15 264 400	14 680 000	12 098 067
1101	Allocations familiales	1 918 400	1 450 000	1 126 556
1102	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	2 578 700	2 270 000	1 942 466
1103	Indemnités de secrétariat	38 700	38 000	38 749
	<i>Total de l'article 110</i>	19 800 200	18 438 000	15 205 837
111	Agents auxiliaires et agents locaux			
1110	Agents auxiliaires	p.m.	p.m.	p.m.
1111	Interprètes auxiliaires	p.m.	p.m.	p.m.
1112	Agents locaux	p.m.	p.m.	p.m.

IV. ÉTAT DES DÉPENSES 2011

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
1	
11	
110	
1100	<p>Statut des fonctionnaires et régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, notamment ses articles 62 et 66. Ce crédit est destiné à couvrir le traitement de base des fonctionnaires permanents et agents temporaires.</p> <p>Tableau des effectifs 2011: 225 postes. Indexation annuelle des salaires calculée sur la base des salaires de 2010 * 1,85 % d'augmentation (pour la période de janvier à juin 2011) et * 1,85 % supplémentaire (pour la période de juillet à décembre 2011). Augmentation en 2011 due au nombre accru de membres du personnel et à l'ajustement des salaires, tandis que l'alignement du tableau des effectifs limite cette augmentation.</p>
1101	<p>Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, notamment ses articles 62, 67 et 68, ainsi que la section I de son annexe VII.</p> <p>Ce crédit est destiné à couvrir les allocations de foyer, les allocations pour enfants à charge et scolaires des fonctionnaires et agents temporaires. L'augmentation en 2011 est due au nombre accru de membres du personnel, et plus particulièrement au nombre plus élevé de personnes à charge.</p>
1102	<p>Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 62 et 69 ainsi que l'article 4 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités de dépaysement et d'expatriation des fonctionnaires permanents et agents temporaires. Cette augmentation survient à la suite du nombre accru de membres du personnel ainsi que du nombre plus important de bénéficiaires des indemnités.</p>
1103	<p>Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'article 18, paragraphe 1, de l'annexe XIII.</p> <p>Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité de secrétariat des fonctionnaires et agents temporaires de catégorie AST qui la percevaient le mois précédent le 1er mai 2004, affectés à un emploi de sténodactylographe ou dactylographe, télexiste, typiste, secrétaire de direction ou secrétaire principale.</p> <p>Nombre de bénéficiaires en 2011 identique à 2010, application d'augmentations de salaires identiques à celles du poste 1 1 0 0.</p>
111	
1110	<p>Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 3 et son titre III.</p> <p>Ce crédit est destiné à couvrir la rémunération (y compris les heures supplémentaires), ainsi que la quote-part patronale dans le régime de sécurité sociale des agents auxiliaires.</p>
1111	<p>Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 3 et son titre III.</p> <p>Ce crédit sera exclusivement utilisé lorsque la direction générale de l'interprétation (anciennement "SCIC") ne pourra fournir les ressources demandées par le Centre de traduction, notamment à l'occasion des réunions de son conseil d'administration.</p>
1112	<p>Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 4 et son titre V.</p> <p>Ce crédit est destiné à couvrir la rémunération (y compris les heures supplémentaires), ainsi que la quote-part patronale dans le régime de sécurité sociale des agents locaux.</p>

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Exercice budgétaire 2011	Budget rectificatif 1/2010 exercice 2010	Exécution exercice 2009
1113	Stagiaires	22 300	32 000	p.m.
1115	Agents contractuels	1 020 000	591 500	887 779
	<i>Total de l'article 111</i>	1 042 300	623 500	887 779
112	<i>Perfectionnement professionnel du personnel</i>			
1120	Perfectionnement professionnel du personnel	230 000	320 000	235 364
	<i>Total de l'article 112</i>	230 000	320 000	235 364
113	<i>Cotisations patronales à la sécurité sociale</i>			
1130	Couverture des risques de maladie	519 000	520 000	433 651
1131	Assurance contre les risques de maladie professionnelle et d'accident	117 600	133 000	89 784
1132	Couverture du risque de chômage	163 500	165 000	117 220
1133	Constitution ou maintien de droits à pension	p.m.	p.m.	p.m.
1134	Contribution au régime de pension communautaire	3 449 800	3 200 300	p.m.
	<i>Total de l'article 113</i>	4 249 900	4 018 300	640 655
114	<i>Allocations et indemnités diverses</i>			

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
1113	Ce crédit est destiné à couvrir les diverses dépenses relatives aux stagiaires, en développant, par exemple, des relations avec les universités. 25% du traitement de base d'un AD5/1 * 5 stagiaires pour une période de quatre mois.
1115	Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 3 bis et son titre IV. L'augmentation considérable par rapport à 2010 est due au virement des indemnités et coûts sociaux liés aux agents contractuels des postes 1 1 0 1, 1 1 0 2, etc. au poste 1 1 1 5. Par ailleurs, le poste 1 1 1 5 a fait l'objet d'une réduction importante dans le budget rectificatif 2010; par rapport au budget initial 2010, l'augmentation est de 6 %.
112	
1120	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 24 bis. La diminution en 2011 résulte de l'objectif de réduction des coûts, tout en maintenant les connaissances et compétences nécessaires.
113	
1130	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, notamment son article 72. Réglementation relative à la couverture des risques de maladie des fonctionnaires des Communautés européennes. Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part patronale (3,4% du traitement de base); la contribution des agents s'élève à 1,7% du traitement de base.
1131	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 73 et l'article 15 de son annexe VIII. Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part patronale de l'assurance contre les risques de maladie professionnelle et d'accident (0,77% du traitement de base). Un supplément de 2% est appliqué aux crédits ainsi calculés (portant le taux à 0,7854%) pour couvrir les dépenses en cas de non-intervention de l'assurance (article 73 du statut).
1132	Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 28 bis. Ce crédit est destiné à couvrir le risque de chômage des agents temporaires. Taux appliqué: 1,62 % du traitement de base.
1133	Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 42. Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en faveur des fonctionnaires et agents temporaires afin de constituer ou de maintenir leurs droits à pension dans leur pays d'origine.
1134	Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en tant que contribution patronale au régime de pension communautaire. La contribution patronale est de 22,6 % des traitements de base; la contribution du personnel s'élève à 11,3 %.
114	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Exercice budgétaire 2011	Budget rectificatif 1/2010 exercice 2010	Exécution exercice 2009
1140	Allocations à la naissance et en cas de décès	2 000	2 000	275
1141	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	285 800	326 000	233 821
1143	Indemnités forfaitaires de fonction	p.m.	p.m.	p.m.
	<i>Total de l'article 114</i>	287 800	328 000	234 096
115	Heures supplémentaires			
1150	Heures supplémentaires	p.m.	p.m.	p.m.
	<i>Total de l'article 115</i>	p.m.	p.m.	p.m.
117	Prestations d'appoint			
1171	Interprètes externes et opérateurs de conférence	p.m.	p.m.	p.m.
1175	Intérimaires	320 000	390 000	272 032
	<i>Total de l'article 117</i>	320 000	390 000	272 032
118	Frais divers de recrutement et de mutation du personnel			

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
1140	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 70, 74 et 75. Ce crédit est destiné à couvrir: — l'allocation de naissance crédits pour 10 enfants d'agents dont le pays de résidence n'attribue aucune allocation de ce type; — en cas de décès d'un fonctionnaire, la rémunération globale du défunt jusqu'à la fin du troisième mois qui suit celui du décès et les frais de transport du corps jusqu'au lieu d'origine du défunt. En cas de décès, les crédits correspondants seront virés du poste 1 1 0 0.
1141	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'article 8 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir le paiement forfaitaire des frais de voyage pour le fonctionnaire et l'agent temporaire, pour son conjoint et pour les personnes à sa charge, du lieu d'affectation au lieu d'origine. Le besoin de crédits n'est pas aussi important que dans le budget rectificatif pour 2010, d'où la diminution du montant en 2011.
1143	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'article 14 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité forfaitaire de fonction pour le fonctionnaire et l'agent temporaire appelé à engager régulièrement des frais de représentation en fonction de la nature des tâches qui lui sont confiées.
115	
1150	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 56 et son annexe VI. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités forfaitaires et les rétributions aux taux horaires concernant les heures supplémentaires prestées par les fonctionnaires et agents des catégories AST ainsi que par les agents locaux et qui n'ont pas pu être compensées, selon les modalités prévues, par du temps libre.
117	
1171	Rétribution des interprètes free-lance engagés pour permettre au Centre d'assurer l'interprétation de conférences ponctuelles, dans le cas où la Commission ne serait pas en mesure de mettre à sa disposition des ressources d'interprétation. La rétribution comporte, outre la rémunération, les cotisations à un régime de prévoyance décès et à une assurance maladie-accident-décès, le remboursement, pour les interprètes free-lance n'ayant pas leur domicile professionnel au lieu d'affectation, des frais de voyage ainsi que le paiement d'indemnités forfaitaires de voyage.
1175	Ce crédit est destiné à couvrir le recours au personnel intérimaire. Calcul pour 11 intérimaires (quatre postes AST3 pour une période de six mois, et sept postes AST1 pour une période de huit mois). En 2010, les besoins se sont accrus en cours d'année et le budget rectificatif 2010 a dès lors inclus une augmentation de 70 000 EUR pour ce poste; le budget 2011 devrait demeurer au même niveau que le budget initial 2010.
118	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Exercice budgétaire 2011	Budget rectificatif 1/2010 exercice 2010	Exécution exercice 2009
1180	Frais divers de recrutement du personnel	104 100	65 000	71 299
1181	Frais de voyage	18 100	17 500	6 289
1182	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	95 300	180 000	57 635
1183	Frais de déménagement	40 600	39 000	12 293
1184	Indemnités journalières temporaires	200 000	276 000	133 006
	<i>Total de l'article 118</i>	458 100	577 500	280 522
119	<i>Coefficients correcteurs et adaptation des rémunérations</i>			
1190	Adaptation des rémunérations	600	900	716
	<i>Total de l'article 119</i>	600	900	716
	TOTAL DU CHAPITRE 11	26 388 900	24 696 200	17 757 001
13	MISSIONS ET DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS			
130	<i>Missions et déplacements</i>			

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
1180	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 27 à 31 et 33. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses occasionnées par les procédures de recrutement. Pour 2011: prévisions concernant six procédures: publication, frais de voyage et indemnités pour 15 candidats par sélection, et examens médicaux, y compris les radiographies. L'augmentation en 2011 est due au fait que le Centre convie davantage de candidats à un entretien pour chaque sélection.
1181	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 7 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires (membres de la famille compris) à l'occasion de leur entrée en fonctions au Centre ou de leur départ. Montant prévu à partir des dépenses moyennes réelles en 2009 par membre du personnel, multipliées par une estimation réaliste pour 2011 destinée au renouvellement du personnel statutaire.
1182	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 5 et 6 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités d'installation dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité. La diminution en 2011 est due à la baisse du nombre de recrutements en 2011.
1183	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 9 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité. Calcul basé sur les frais de déménagement moyens en 2009 * 9 déménagements en 2011 * 10 % d'augmentation des prix. Malgré la diminution du nombre de recrutements prévus pour 2011, les crédits destinés aux frais de déménagement demeurent au même niveau, deux déménagements onéreux étant déjà prévus.
1184	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 10 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités journalières dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires en mesure de justifier un changement de résidence après leur entrée en fonctions (y compris en cas de mutation). La diminution par rapport à 2010 est due à un nombre de recrutements moindre en 2011.
119	
1190	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 64 et 65. Ce crédit est destiné à couvrir les incidences des coefficients correcteurs applicables à la rémunération des fonctionnaires et des agents temporaires, ainsi qu'aux heures supplémentaires.
13	
130	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Exercice budgétaire 2011	Budget rectificatif 1/2010 exercice 2010	Exécution exercice 2009
1300	Frais de missions, de déplacements et autres dépenses accessoires	90 000	90 000	132 679
	<i>Total de l'article 130</i>	90 000	90 000	132 679
131	Missions et déplacements liés aux formations			
1310	Frais de mission liés aux formations	40 000	60 000	
	<i>Total de l'article 131</i>	40 000	60 000	
	TOTAL DU CHAPITRE 13	130 000	150 000	132 679
14	INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO-MÉDICAL			
140	Infrastructure à caractère socio-médical			
1400	Restaurants et cantines	39 000	47 000	42 040
	<i>Total de l'article 140</i>	39 000	47 000	42 040
141	Service médical			
1410	Service médical	30 000	26 000	24 250
	<i>Total de l'article 141</i>	30 000	26 000	24 250
142	Autres dépenses			
1420	Autres dépenses	200 500	210 000	139 000
1421	Relations sociales	24 000	26 000	22 227
	<i>Total de l'article 142</i>	224 500	236 000	161 227
	TOTAL DU CHAPITRE 14	293 500	309 000	227 518
15	MOBILITÉ			
152	Mobilité			
1520	Mobilité du personnel	p.m.	p.m.	p.m.

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
1300	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, les paiements des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés pour l'exécution d'une mission par le personnel statutaire dans l'intérêt du Centre, selon les dispositions du statut des fonctionnaires des Communautés européennes.
130	
1310	Ce crédit, créé en 2010, est destiné à couvrir les frais de mission exposés lors de formations se déroulant en dehors du Luxembourg. En 2011, les missions ayant lieu en dehors du Luxembourg seront limitées afin de réduire les coûts.
14	
140	
1400	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement courants des restaurants, cafétérias et cantines, notamment les contrats d'entretien des installations, la fourniture de matériel, etc. Calcul basé sur la consommation en 2009 x augmentations prévues en 2010 et 2011. Diminution en 2011 due à des actions destinées à réduire les coûts, et budget rectificatif 2010 incluant une dépense ponctuelle.
141	
1410	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 59 et l'article 8 de son annexe II.
142	
1420	Participation au comité des activités sociales. La prévision repose sur celle de l'OIL de la Commission, examinée en 2010.
1421	Ce crédit est destiné à encourager et soutenir financièrement toute initiative destinée à promouvoir les relations sociales entre les agents des diverses nationalités, d'autres interventions et subventions en faveur des agents, ainsi que les frais occasionnés par l'organisation de réceptions en l'honneur de membres du personnel.
15	
152	
1520	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Exercice budgétaire 2011	Budget rectificatif 1/2010 exercice 2010	Exécution exercice 2009
1521	Fonctionnaires du centre affectés temporairement dans les administrations nationales, dans les organisations internationales ou dans les institutions ou entreprises publiques.	p.m.	p.m.	p.m.
	<i>Total de l'article 152</i>	p.m.	p.m.	p.m.
	TOTAL DU CHAPITRE 15	p.m.	p.m.	p.m.
16	SERVICE SOCIAL			
160	Service social			
1600	Secours extraordinaires	p.m.	p.m.	p.m.
	<i>Total de l'article 160</i>	p.m.	p.m.	p.m.
162	Autres dépenses			
1620	Autres dépenses	p.m.	p.m.	p.m.
	<i>Total de l'article 162</i>	p.m.	p.m.	p.m.
163	Centre de la petite enfance			
1630	Centre de la petite enfance	122 700	99 000	98 000
	<i>Total de l'article 163</i>	122 700	99 000	98 000
164	Aide complémentaire aux handicapés			
1640	Aide complémentaire aux handicapés	4 000	4 000	p.m.
	<i>Total de l'article 164</i>	4 000	4 000	p.m.
	TOTAL DU CHAPITRE 16	126 700	103 000	98 000
17	RÉCEPTIONS ET REPRÉSENTATION			
170	Réceptions et représentation			
1700	Frais de réception et de représentation	3 000	7 000	1 124
	<i>Total de l'article 170</i>	3 000	7 000	1 124
	TOTAL DU CHAPITRE 17	3 000	7 000	1 124
19	PENSIONS			
190	Pensions			

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
1521	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.
16	
160	
1600	Ce crédit est destiné à couvrir des aides en espèces qui peuvent être accordées à un agent, à un ancien agent ou à des ayants droit d'un agent décédé, se trouvant dans une situation difficile.
162	
1620	Ce crédit est destiné à couvrir les aides familiales, les dépenses d'accueil, l'assistance juridique, les subventions aux scouts et guides, la subvention au secrétariat de l'association des parents d'élèves.
163	
1630	Ce crédit est destiné à couvrir la participation financière du Centre aux frais de garde d'enfants du personnel du Centre placés dans des crèches non gérées par la Commission. Prévisions pour 2011 soumises par le Parlement européen.
164	
1640	Ce crédit doit permettre de rembourser aux agents en activité, aux conjoints et à leurs enfants à charge handicapés, après épuisement des droits éventuellement consentis au niveau national, les dépenses de nature autre que médicale, reconnues nécessaires, résultant du handicap et dûment justifiées.
17	
170	
1700	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de réceptions et de représentation ainsi que les manifestations d'intérêts divers.
19	
190	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Exercice budgétaire 2011	Budget rectificatif 1/2010 exercice 2010	Exécution exercice 2009
1900	Pensions et allocations de départ	p.m.	p.m.	p.m.
	<i>Total de l'article 190</i>	p.m.	p.m.	p.m.
	TOTAL DU CHAPITRE 19	p.m.	p.m.	p.m.
	Total du titre 1	26 942 100	25 265 200	18 216 322
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT			
20	INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES			
200	<i>Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires</i>			
2000	Location d'immeubles et frais accessoires	1 208 100	1 199 100	1 336 991
	<i>Total de l'article 200</i>	1 208 100	1 199 100	1 336 991
201	<i>Assurances</i>			
2010	Assurances	10 500	11 900	6 315
	<i>Total de l'article 201</i>	10 500	11 900	6 315
202	<i>Eau, gaz, électricité et chauffage</i>			
2020	Eau, gaz, électricité et chauffage	43 900	43 500	p.m.
	<i>Total de l'article 202</i>	43 900	43 500	p.m.
203	<i>Nettoyage et entretien</i>			
2030	Nettoyage et entretien	181 400	185 500	111 799
	<i>Total de l'article 203</i>	181 400	185 500	111 799
204	<i>Aménagement des locaux</i>			
2040	Aménagement des locaux	20 000	24 000	2 311
	<i>Total de l'article 204</i>	20 000	24 000	2 311
205	<i>Sécurité et surveillance des immeubles</i>			

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
1900	Ce crédit est destiné à couvrir les pensions et allocations de départ.
2	
20	
200	
2000	Ce crédit est destiné à couvrir les loyers relatifs aux immeubles, parties d'immeubles et places de parking occupés par le Centre de traduction. En 2009, les frais d'assurances, d'entretien, etc. du bâtiment T ont été inscrits sous ce poste.
201	
2010	Ce crédit est destiné à couvrir les primes de polices d'assurance afférentes aux immeubles ou parties d'immeubles occupés par le Centre. Diminution en 2011 due à une déclassification des objets assurés. En 2009, les dépenses liées au bâtiment T ont été inscrites sous le poste 2 0 0 0.
202	
2020	Ce crédit est destiné à couvrir les consommations courantes. En 2009, les dépenses liées au bâtiment T ont été inscrites sous le poste 2 0 0 0.
203	
2030	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de nettoyage (nettoyages périodiques, achats de produits d'entretien, lavages, blanchissages, nettoyages à sec, etc.), les coûts d'entretien des équipements et des installations techniques (ascenseurs, chauffage central et systèmes de conditionnement d'air, etc.) et ceux nécessaires à l'évacuation des déchets. En 2009, les dépenses liées au bâtiment T ont été inscrites sous le poste 2 0 0 0.
204	
2040	Ce crédit est destiné à couvrir l'exécution de travaux d'aménagement et de réparation dans les immeubles.
205	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Exercice budgétaire 2011	Budget rectificatif 1/2010 exercice 2010	Exécution exercice 2009
2050	Sécurité et surveillance des immeubles	69 000	92 000	66 936
	<i>Total de l'article 205</i>	69 000	92 000	66 936
206	Acquisition de biens immobiliers			
2060	Acquisition de biens immobiliers	p.m.	p.m.	p.m.
	<i>Total de l'article 206</i>	p.m.	p.m.	p.m.
208	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles			
2080	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles	12 000	6 000	p.m.
	<i>Total de l'article 208</i>	12 000	6 000	p.m.
209	Autres dépenses			
2090	Autres dépenses	p.m.	p.m.	p.m.
	<i>Total de l'article 209</i>	p.m.	p.m.	p.m.
	TOTAL DU CHAPITRE 20	1 544 900	1 562 000	1 524 352
21	INFORMATIQUE			
210	Technologies de l'information			
2100	Achat, installation, mise en service et maintenance du matériel et du logiciel	1 315 000	1 420 000	1 733 813
	<i>Total de l'article 210</i>	1 315 000	1 420 000	1 733 813
212				
2120	Prestations externes pour l'exploitation, la réalisation, le développement et la maintenance des logiciels et des systèmes.	1 110 000	1 540 000	1 273 741
	<i>Total de l'article 212</i>	1 110 000	1 540 000	1 273 741
	TOTAL DU CHAPITRE 21	2 425 000	2 960 000	3 007 554
22	BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES			
220	Installations techniques et matériel bureautique			

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
2050	Ce crédit est destiné à couvrir les diverses dépenses relatives à la sécurité des immeubles, notamment les contrats de surveillance des bâtiments, la location et la recharge des extincteurs, l'achat et l'entretien du matériel de lutte contre l'incendie, le renouvellement de l'équipement des fonctionnaires pompiers volontaires, les frais de contrôles légaux. La diminution par rapport à 2010 est due aux coûts supplémentaires destinés à la dotation en personnel de la réception du Centre en 2010.
206	
2060	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat éventuel d'un bâtiment afin d'y établir le siège du Centre.
208	
2080	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'expertise dans le domaine des biens immobilier: deux semaines de services d'expertise, tarif conclu en vertu du contrat cadre, en faveur du projet de rénovation du NHE.
209	
2090	Ce crédit est destiné à couvrir les autres dépenses courantes non spécialement prévues, par exemple, les frais de gérance autres que consommations (eau, gaz et électricité), entretiens, les taxes communales et les frais accessoires.
21	
210	
2100	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat ou la location d'équipements informatiques, le développement de logiciels, les frais de maintenance de matériels et progiciels/logiciels et consommables divers informatiques, etc. La révision des projets compte tenu des recettes prévues a permis une diminution des dépenses informatiques.
	Diminution due au nouvel examen des projets compte tenu de la diminution prévue des recettes.
212	
2120	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de personnel externe d'exploitation (opérateurs, gestionnaires, ingénieurs système, etc.). La révision des projets compte tenu des recettes prévues a permis une diminution des dépenses informatiques.
22	
220	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Exercice budgétaire 2011	Budget rectificatif 1/2010 exercice 2010	Exécution exercice 2009
2200	Premier équipement	10 000	20 000	8 977
2201	Remplacement	p.m.	p.m.	p.m.
2202	Location	1 000	5 000	p.m.
2203	Entretien, utilisation et réparation	3 000	3 000	808
2204	Matériel bureautique	5 000	7 000	5 447
	<i>Total de l'article 220</i>	19 000	35 000	15 232
221	Mobilier			
2210	Premier équipement	20 000	30 000	34 703
2211	Remplacement	5 000	6 000	p.m.
2212	Entretien, utilisation et réparation	2 000	2 000	100
	<i>Total de l'article 221</i>	27 000	38 000	34 803
223	Matériel de transport			
2230	Premier équipement en matériel de transport	p.m.	p.m.	p.m.
2232	Location de véhicules	26 400	26 000	19 672
2233	Entretien, exploitation et réparation du matériel de transport	6 300	6 000	2 076
	<i>Total de l'article 223</i>	32 700	32 000	21 748
225	Dépenses de documentation et de bibliothèque			
2250	Fonds de bibliothèque, achat de livres	12 000	16 000	11 665
2251	Matériels spéciaux de bibliothèque, de documentation et de reproduction	p.m.	p.m.	p.m.
2252	Abonnement aux journaux et périodiques	9 000	11 000	8 548
2253	Dictionnaires pour traducteurs	5 000	5 000	3 085
2254	Reliure et entretien des livres	p.m.	p.m.	p.m.
	<i>Total de l'article 225</i>	26 000	32 000	23 299
	TOTAL DU CHAPITRE 22	104 700	137 000	95 081
23	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT			
230	Papeterie et fournitures de bureau			

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
2200	Ce crédit est destiné à couvrir le premier équipement en matériel (photocopieuses, fax, scanners, etc.) pour le stockage de la documentation et des archives et la gestion du courrier.
2201	L'achat de matériel et installations sur ce crédit est conditionné par le déclassement, suivant les procédures établies, du matériel et des installations qu'il remplace.
2202	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de location de télécopieurs, de machines à photocopier et d'installations techniques diverses.
2203	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'entretien et de réparation des matériels et équipements.
2204	Ce crédit est destiné à couvrir des frais imprévus relatifs à la bureautique.
221	
2210	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de mobilier. Diminution en 2011 due à des actions destinées à réduire les coûts.
2211	Ce crédit est destiné à couvrir le renouvellement du mobilier, suite à l'audit sur l'ergonomie.
2212	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de réparation et d'entretien du mobilier.
223	
2230	Ce crédit est destiné à l'achat d'un véhicule de service pour les besoins du Centre.
2232	Ce crédit est destiné à couvrir la location sous forme de contrat à long terme d'une voiture de service ainsi que les dépenses de location occasionnelles pour répondre à certains besoins fortuits.
2233	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement et d'entretien des moyens de transport ainsi que ceux relatifs à l'utilisation des transports en commun.
225	
2250	Ce crédit est destiné à couvrir les acquisitions d'ouvrages, documents et autres publications.
2251	Ce crédit est destiné à couvrir l'équipement en matériels spéciaux pour bibliothèques.
2252	Ce crédit est destiné à couvrir les cotisations et l'achat d'abonnements aux journaux et périodiques en fonction des besoins propres du Centre.
2253	Ce crédit est destiné à l'achat de dictionnaires.
2254	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de reliure et autres, indispensables à la conservation des ouvrages et périodiques.
23	
230	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Exercice budgétaire 2011	Budget rectificatif 1/2010 exercice 2010	Exécution exercice 2009
2300	Papeterie et fournitures de bureau	35 000	47 000	39 357
	<i>Total de l'article 230</i>	35 000	47 000	39 357
232	Dépenses financières			
2320	Frais bancaires	5 500	5 000	2 358
2321	Pertes de change	p.m.	p.m.	p.m.
	<i>Total de l'article 232</i>	5 500	5 000	2 358
233	Frais juridiques			
2330	Frais juridiques	10 000	60 000	201
	<i>Total de l'article 233</i>	10 000	60 000	201
234	Domages et intérêts			
2340	Domages et intérêts	p.m.	p.m.	p.m.
	<i>Total de l'article 234</i>	p.m.	p.m.	p.m.
235	Autres dépenses de fonctionnement			
2350	Assurances diverses	10 000	12 500	6 624
2352	Frais divers de réunions internes	1 500	2 500	539
2353	Déménagement de services	12 000	20 000	32 500
2359	Autres dépenses	3 900	7 500	3 063
	<i>Total de l'article 235</i>	27 400	42 500	42 725
239	Prestations entre institutions			
2390	Prestations de traduction effectuées par la Commission	p.m.	20 000	p.m.
2391	Travaux d'interprétation	p.m.	10 000	60 000
2392	Assistance administrative de la Commission	140 200	143 000	115 837
2393	Publications	35 000	60 000	33 892

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
2300	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de papier et de fournitures de bureau. Diminution en 2011 due à des actions destinées à réduire les coûts.
232	
2320	Ce crédit est destiné à couvrir les frais bancaires et les frais de connexion au réseau de télécommunication interbancaire.
2321	Ce crédit est destiné à couvrir les pertes de change encourues par le Centre dans le cadre de la gestion de son budget, dans la mesure où elles ne sont pas compensées par des bénéfices de change.
233	
2330	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses résultant de précontentieux et du recours à l'assistance d'avocats ou autres experts. En 2011, aucun frais extraordinaire exposé en 2010 n'est prévu, du type frais relatifs aux négociations avec la Commission et aux conseils juridiques, suite au départ du responsable de la section «Affaires juridiques et finances».
234	
2340	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses à prendre en charge par le Centre au titre de dommages et intérêts ainsi que celles résultant de la mise en jeu de sa responsabilité civile.
235	
2350	Ce crédit est destiné à couvrir les assurances globales, responsabilité civile, vol, responsabilité pécuniaire des comptables et régisseurs d'avances.
2352	Ce crédit est destiné à couvrir les frais liés à l'organisation des réunions internes.
2353	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement à l'intérieur des bâtiments.
2359	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses de fonctionnement non spécialement prévues.
239	
2390	Ce crédit est destiné à couvrir des travaux de traduction effectués, dactylographie y compris, par la Commission pour le compte du Centre de traduction.
2391	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions des Communautés. En 2009, les frais au titre des services d'interprétation des réunions du conseil d'administration ont été inscrits sous ce poste.
2392	Article 12 du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil portant création du Centre. Ce crédit est destiné à couvrir les services d'assistance administrative de la Commission au Centre de traduction.
2393	Ce crédit est destiné à couvrir, principalement, les frais pour la publication du budget du Centre de traduction et d'autres actions de communication et de promotion.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Exercice budgétaire 2011	Budget rectificatif 1/2010 exercice 2010	Exécution exercice 2009
2394	Diffusion	5 000	27 000	4 374
	<i>Total de l'article 239</i>	180 200	260 000	214 103
	TOTAL DU CHAPITRE 23	258 100	414 500	298 744
24	AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS			
240	<i>Affranchissement</i>			
2400	Affranchissement de correspondance et frais de port	49 300	44 000	37 000
	<i>Total de l'article 240</i>	49 300	44 000	37 000
241	<i>Télécommunications</i>			
2410	Téléphone, télégraphe, télex, radio, télévision et abonnements et redevances de télécommunications	285 000	295 000	188 540
	<i>Total de l'article 241</i>	285 000	295 000	188 540
	TOTAL DU CHAPITRE 24	334 300	339 000	225 540
25	FRAIS DE RÉUNIONS			
250	<i>Frais de réunions ordinaires et extraordinaires</i>			
2500	Réunions et convocations en général	10 000	20 000	22 280
	<i>Total de l'article 250</i>	10 000	20 000	22 280
255	<i>Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions</i>			
2550	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions	5 000	25 000	9 971
	<i>Total de l'article 255</i>	5 000	25 000	9 971
	TOTAL DU CHAPITRE 25	15 000	45 000	32 251
26	GOUVERNANCE DU CENTRE			
260	<i>Frais de réunions ordinaires et extraordinaires</i>			

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
2394	Ce crédit est destiné à couvrir toutes les dépenses afférentes à l'activité «Diffusion», notamment les frais de promotion et de marketing (catalogues, brochures, publicités, études de marché, etc.) ainsi que les frais liés à l'information et l'assistance du public et des clients.
24	
240	
2400	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'affranchissement et de port, y compris l'envoi de colis postaux. Cette augmentation résulte du recours croissant aux services d'envoi en recommandé ou urgent (DHL).
241	
2410	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'abonnements et de communications téléphoniques, de télécopieur, de téléconférences, de transmission de données ainsi que les dépenses relatives aux équipements de télécommunications.
25	
250	
2500	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage, de séjour et d'approche et autres formalités des experts et autres visiteurs, et des comités interinstitutionnels invités à participer à des réunions, commissions, groupes de travail et séminaires. Il couvre également les frais annexes à la tenue des réunions, non couverts par l'infrastructure existante. En 2010, les crédits couvrent les dépenses d'experts invités à la conférence organisée par le Centre en 2010. Les dépenses seront dès lors moindres en 2011.
255	
2550	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions. En 2010, les crédits couvrent les dépenses d'experts invités à la conférence prévue par le Centre en 2010. Les dépenses seront dès lors moindres en 2011.
260	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Exercice budgétaire 2011	Budget rectificatif 1/2010 exercice 2010	Exécution exercice 2009
2600	Réunions du conseil d'administration	25 000	25 000	
	<i>Total de l'article 260</i>	25 000	25 000	
261	Organisation des réunions du conseil d'administration			
2610	Organisation des réunions du conseil d'administration	20 000	30 000	
	<i>Total de l'article 261</i>	20 000	30 000	
265	Travaux d'interprétation			
2650	Travaux d'interprétation	75 000	75 000	
	<i>Total de l'article 265</i>	75 000	75 000	
	TOTAL DU CHAPITRE 26	120 000	130 000	
27	INFORMATION: ACQUISITION, ARCHIVAGE, PRODUCTION ET DIFFUSION			
270	Consultations, études et enquêtes de caractère limité			
2700	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	10 000	95 000	77 946
	<i>Total de l'article 270</i>	10 000	95 000	77 946
	TOTAL DU CHAPITRE 27	10 000	95 000	77 946
	Total du titre 2	4 812 000	5 682 500	5 261 467
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES			
30	PRESTATIONS DE TRADUCTION EXTERNE			
300	Prestations de traduction externe			
3000	Prestations de traduction externe	14 497 700	17 877 700	12 889 891
	<i>Total de l'article 300</i>	14 497 700	17 877 700	12 889 891
	TOTAL DU CHAPITRE 30	14 497 700	17 877 700	12 889 891
31	DÉPENSES LIÉES À LA COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE			

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
2600	Crédits destinés à couvrir les frais de voyage et de séjour des membres du conseil d'administration. En 2009, ces frais ont été inscrits au poste 2 5 0 0.
261	
2610	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation de deux réunions du conseil d'administration. En 2009, ces frais ont été inscrits au poste 2 5 0 0.
265	
2650	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions des Communautés, dans le cadre des réunions du conseil d'administration. En 2009, ces frais ont été inscrits au poste 2 3 9 1.
27	
270	
2700	Ce crédit est destiné à permettre les consultations, études et enquêtes à attribuer à des experts qualifiés dans les domaines de nature administrative, à savoir les rapports d'évaluation et les honoraires des consultants externes. Une révision de projets a permis une réduction des crédits par rapport à 2010.
3	
30	
300	
3000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses afférentes aux prestations de traducteurs free-lance et à des travaux de dactylographie et d'encodage confiés à l'extérieur. Par rapport au budget rectificatif 2010, la charge de travail prévue pour 2011 est inférieure. Parallèlement à l'objectif de réduction des coûts, les crédits sont maintenus à un niveau environ identique à celui du budget initial 2010.
31	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Exercice budgétaire 2011	Budget rectificatif 1/2010 exercice 2010	Exécution exercice 2009
310	Dépenses liées à la coopération interinstitutionnelle			
3100	Activité de coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique	705 000	763 000	19 831
	<i>Total de l'article 310</i>	705 000	763 000	19 831
	TOTAL DU CHAPITRE 31	705 000	763 000	19 831
	Total du titre 3	15 202 700	18 640 700	12 909 722
10	PROVISIONS			
100	CRÉDITS PROVISIONNELS			
1000	Crédits provisionnels			
10000	Provision pour les contributions patronales au régime communautaire des pensions	p.m.	10 269 340	p.m.
10001	Provision pour l'acquisition de biens immobiliers	p.m.	p.m.	p.m.
10002	Réserve pour imprévus	p.m.	p.m.	p.m.
10004	Provision pour le fonds permanent de préfinancement	p.m.	2 166 300	p.m.
10005	Réserve pour l'augmentation des rémunérations en litige	p.m.	398 500	
10006	Réserve pour investissements exceptionnels	p.m.	774 864	
	<i>Total de l'article 1000</i>	p.m.	13 609 004	1 196 465
	TOTAL DU CHAPITRE 100	p.m.	13 609 004	37 583 976
	Total du titre 10	p.m.	13 609 004	p.m.
	TOTAL GÉNÉRAL	46 956 800	63 197 404	36 387 511

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
310	
3100	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux actions décidées par le Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI) visant à promouvoir la coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique. En 2009, les dépenses de personnel et d'équipement IATE ont été inscrites sous ce poste.
10	
100	
1000	
10000	Provision constituée comme crédit provisionnel pour le versement des contributions patronales au régime communautaire des pensions. Ce crédit a un caractère provisionnel et ne peut pas être utilisé tant qu'il n'a pas été viré vers le poste 1 1 3 4 conformément aux dispositions du règlement financier du Centre. La contribution pour 2011 devrait être versée en 2011 et le crédit est dès lors inscrit sous le poste 1 1 3 4.
10001	
10002	
10004	Provision destinée à la création du fonds permanent de préfinancement visé à l'article 59 bis du règlement financier du Centre. L'article 58, paragraphe 2, du règlement établissant les modalités d'exécution du règlement financier, dispose que le montant de ce fonds ne pourra pas être inférieur aux quatre douzièmes des crédits de l'exercice.
10005	
10006	

ANNEXE 1 TABLEAU DES EFFECTIFS

Groupes de fonctions et grades	Budget 2010						Budget 2011	
	Pourvus au 31.12.2009		Autorisés dans le cadre du budget		Autorisés dans le cadre du budget rectificatif		Autorisés dans le cadre du budget	
	Permanents	Temporaires	Permanents	Temporaires	Permanents	Temporaires	Permanents	Temporaires
AD 16	0	0	0	0	0	0		
AD 15	0	0	0	1	0	1	0	1
AD 14	1	1	1	0	1	0	1	0
AD 13	0	0	0	2	0	2	1	1
AD 12	1	3	8	5	8	5	6	5
AD 11	7	8	10	12	10	12	8	9
AD 10	13	7	10	7	10	7	10	4
AD 9	3	11	3	11	3	11	4	10
AD 8	3	6	1	6	1	6	2	9
AD 7	2	10	8	21	8	16	9	20
AD 6	1	31	3	20	3	20	3	19
AD 5	0	15	1	8	1	13	1	15
TOTAL AD	31	92	45	93	45	93	45	93
AST 11	0	0	0	0	0	0	0	0
AST 10	0	0	0	0	0	0	0	0
AST 9	0	1	0	1	0	1	0	1
AST 8	2	0	5	1	4	1	5	0
AST 7	3	3	4	4	2	4	1	4
AST 6	4	4	3	6	4	5	4	4
AST 5	2	4	4	7	0	6	0	5
AST 4	1	9	3	14	5	12	4	17
AST 3	1	21	0	20	4	20	4	21
AST 2	0	9	0	12	0	12	0	11
AST 1	0	15	0	3	0	7	0	6
TOTAL AST	13	66	19	68	19	68	18	69
TOTAL	44	158	64	161	64	161	63	162
TOTAL PERSONNEL	202		225		225		225	